

## RÉUNION DU 27 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix sept et le vingt sept novembre à dix neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PELLET Marie-José**, Maire.

Date de la convocation : 20 novembre 2017

Date d'affichage de la convocation : 20 novembre 2017

**Présents** : Mme PELLET Marie-José, M. FOURNIER Claude, Mme AUBEAU Ingrid, M. MARTINEZ José, Mme SAUVELET Jacqueline, Mme VEYRET Marie-Josée, Mme FROMENT Valérie, M. BOISSIER Éric, M. BOURREL Christian, M. ROUSSEL Guillaume, Mme VOEUX-MONIN Béatrice, Mme MALIGORNE Karine, M. NÈGRE Éric, Mme MAZEL Marianne, M. TRENQUIER Vladimir

**Secrétaire de séance** : Mme VEYRET Marie-Josée.

### **N°01/2017– APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2017**

Madame le Maire donne lecture du procès verbal de la séance du conseil municipal du 13 septembre 2017 puis il est demandé au Conseil Municipal, d'approuver celui-ci.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

**Vote** : Oui à l'Unanimité

### **N°02/2017– ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017**

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour de cette séance :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 septembre 2017
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil municipal du 27 novembre 2017
3. Convention d'adhésion à l'agence technique départementale du Gard
4. ZAC : Approbation du dossier de réalisation
5. Création d'emploi d'agents recenseurs
6. Dénomination de l'école communale de JUNAS
7. Questions diverses

Le Conseil Municipal approuve cet ordre du jour à l'Unanimité.

### **N°03/2017– CONVENTION D'ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DU GARD**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5511-1 prévoyant la création d'un établissement public dénommé agence départementale,

Vu le rapport de Madame le Maire relatif à la convention d'adhésion de la commune à l'Agence Technique Départementale du Gard,

Considérant l'intérêt de la Commune à disposer d'un service d'assistance technique, juridique, et financière,

Sous la présidence de Mme Marie-José PELLET, Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1er – d'approuver les statuts de l'Agence Technique Départementale du Gard

Article 2 – d'approuver la convention d'adhésion de la Commune à l'Agence Technique Départementales du Gard ;

Article 3 – d'autoriser Mme Marie-José PELLET, Maire de la Commune de JUNAS, à signer la convention précitée et ses annexes et à représenter la Commune au sein des organes délibérants de l'Agence.

Après avoir délibéré, l'Assemblée passe au vote.

**Vote** : OUI à l'unanimité

#### **N°04/2017– ZAC : APPROBATION DU DOSSIER DE REALISATION**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal,

Par délibération en date du 23 juillet 2013 le Conseil Municipal, après avoir approuvé le bilan de la concertation préalable, a approuvé le dossier de création de la Z.A.C « Le Bosquet ».

Par délibération en date du 05 mai 2017, le Conseil Municipal a approuvé la 1ère modification du P.L.U, qui classe le secteur de la ZAC « Le Bosquet » en zone à urbaniser opérationnelle.

Il convient aujourd'hui d'approuver le dossier de réalisation et le programme des équipements publics de la Z.A.C « Le Bosquet », conformément aux dispositions des articles R 311-7 et R 311-8 du Code de l'Urbanisme.

Madame le Maire présente en conséquence au Conseil le dossier de réalisation de la Z.A.C « Le Bosquet » qui comprend :

- 1- le programme des équipements publics à réaliser dans la zone ;
- 2- le projet de programme global des constructions à réaliser dans la zone ;
- 3- les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement échelonnées dans le temps
- 4- une étude d'impact complémentaire accompagnée de l'avis émis par l'Autorité Environnementale le 20 avril 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles R 311-7 et R 311-8 ;

Vu le dossier de réalisation de la Z.A.C « Le Bosquet »,

Entendu l'exposé du Maire,

Madame le Maire propose à son Conseil Municipal :

D'APPROUVER le dossier de réalisation de la ZAC « Le Bosquet », tel qu'annexé à la présente ;

D'APPROUVER le programme des équipements publics de la ZAC « Le Bosquet ».

DIRE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département en application de l'article R 311-5 du Code de l'Urbanisme.